



# de Vous à Nous!

LETTRE D'INFORMATION // NEWSLETTER // MAI 2021

## Édito

Le 7 avril, le conseil municipal a voté à la majorité le budget 2021 positif, comportant plusieurs projets issus de notre programme électoral. Cette liste n'est pas exhaustive et s'avère bien sûr complétée par des actions sociales, économiques et sanitaires sur lesquelles nous travaillons tout au long de l'année.

C'est avec fierté que nous vous présentons un budget maîtrisé : pas d'augmentation d'impôts!

Mon équipe et moi-même sommes aux commandes depuis le 27 mai 2020... une année que nous n'avons pas pu passer, en termes

d'activité! Je remercie l'ensemble des agents ainsi que les élus de la majorité, pour leur efficacité dans une organisation pas si simple puisque régie par des protocoles contraignants.

La situation demande à tous, solidarité et entraide.

2021 nous a fait découvrir de belles initiatives humaines qui démontrent la volonté de s'investir et de participer à la vie de la commune. Saluons-les!

Le climat exceptionnellement rigoureux a hélas mis à mal nos agriculteurs les 7 et 8 avril dernier.

Désireuse d'être à leurs côtés

en de telles circonstances, j'ai entrepris les démarches auprès de Monsieur le Préfet de Vaucluse pour que notre commune soit classée en zone de calamité agricole.

J'espère que les mois à venir nous seront plus cléments.

Je vous souhaite, au nom de l'équipe et des agents municipaux, un retour à une vie plus participative, pour le bonheur de tous.

**Ne baissons pas la garde face au virus.**

**Restons vigilants...**

**et portez-vous bien!**



Madame Le Maire,  
Laurence Le Roy

## Un budget maîtrisé : pas d'augmentation d'impôts

« La vraie réussite d'une équipe, c'est d'assurer la compétitivité dans la pérennité. Alain Prost »

## Zoom

**Mercredi  
7 juillet**

de 11h49 à 13h55



## Le 108<sup>e</sup> TOUR DE FRANCE traverse Gargas

Allant de Roussillon vers Apt, la caravane emprunte la route du Chêne puis la route de Gargas (carrefour D104/D4, puis D4/D83, L'Hermite, D83/D101 et Les Billards)

Circulation modifiée et fermeture des rues adjacentes de 11h à 14h30

**Participez bénévolement à l'organisation!**

Contactez **Laurent Garcia**, Adjoint Sports/Culture et référent du Tour de France pour Gargas, au **06 44 06 64 93**

## Bien vivre à Gargas

### Un beau cadeau pour les bambins

Près de la crèche intercommunale et de l'aire de jeux clôturée, s'érige depuis peu une belle tour récréative: un labyrinthe intérieur mène à une voiture haut perchée et finit en douceur sur les pentes arrondies d'un mini toboggan.

À la demande de Madame le Maire, le jeu a été vérifié par la société Soléus pour en sécuriser l'accès aux enfants.

Nous remercions la direction de McDonald's Gargas qui a aimablement fait don de ce joli complexe ludique.



### Le chemin des eaux

Vous avez peut être découvert dans le village ce message peint à même le sol, trois lignes blanches juste devant une grille... une petite phrase lourde de sens: « NE RIEN JETER... LA MER COMMENCE ICI »

Qui penserait que la mer commence à Gargas, depuis les grilles d'évacuation des eaux pluviales ??

Recevez

« De vous à nous » par Internet

Envoyez votre mail à [communication@ville-gargas.com](mailto:communication@ville-gargas.com)\*

## Bien vivre à Gargas

### ► De « filles en aiguilles », le Coeur Village prend couleurs !

ART TRICOT... C'était pour Mélissa et Morgane Kereun un projet artistique inscrit dans le cadre de la scolarité à la maison. Nous y avons cru. Nous lui avons assuré un soutien médiatique et technique, pour son aspect novateur et relationnel... **on peut parler aujourd'hui d'un phénomène international**: les retombées sur 4 mois ont largement dépassé l'imaginable, en nombre d'ouvrages comme en origine des participants.

Que ce soit au crochet ou aux aiguilles, des dizaines de mains se sont affairées, pour contribuer, à petits bouts de carrés, de rectangles et aussi d'anigurini (animaux en tricot), au décor des colonnes de notre Coeur Village.

Sont en effet parvenus chez Morgane, ou ont été déposés à Gargas (Mairie et Vival) et Apt (mercerie Bergamote), des centaines d'ouvrages provenant de notre village mais aussi de régions françaises et de contrées bien plus lointaines (Canada, Islande, Belgique, Espagne...). Nous voici en mai et il en arrive encore !!!!



Pédagogique à la source, ce projet suivi par tant de monde a eu un effet dynamisant pour Mélissa... mais aussi pour beaucoup de monde ! Ainsi Madame Tassot, présidente de l'association « Vivre à la Madeleine », a t-elle témoigné de l'impact sur les résidentes de l'EHPAD et de l'USLB\*, les animatrices et les bénévoles, qui ont mis tout leur coeur en solo ou en groupe pour participer, retrouvant ou découvrant une occupation source de bien être et de vie sociale.

L'association était fière et heureuse d'apporter à la mairie le 13 avril plus de 500 tricots, amoureuxment réalisés en un temps record !

Vu l'abondance de couleurs et de formes désormais disponibles, Art Tricot va pouvoir assurer, avec l'aide de la municipalité, l'habillage de plusieurs colonnes, en patchwork mais également sur le thème des 4 éléments (eau, terre, feu, air).

Il nous tarde d'admirer et d'inaugurer la métamorphose de la place Coeur Village.

\*USLB: Unité de Soins de Longue Durée



### ► Le sens du partage...

Gargas compte chaque année un peu plus d'associations: **elles sont 50 en 2021**, avec des centres d'intérêt couvrant tous les âges et toutes les activités.

Nous les soutenons par le biais des subventions mais aussi en étant à leur écoute pour leurs projets, car nées des attentes des habitants, créées et animées par eux seuls, elles sont une source de bien vivre, d'échanges... et de solidarité !

Nous souhaitons les retrouver au plus vite dans leurs activités...

Début avril, suite à la dissolution de la « Société des Boulistes Le Chêne », Madame Céline Bourgue nous a offert un ordinateur et une imprimante, devenus inutiles pour son association. Une belle action à souligner... nous la remercions.

## Un village qui évolue

### ► La réfection de nos voies continue (voir notre dossier de fond)

Vu leur dangerosité, le planning de la commission travaux a prévu de donner priorité au pont de la Route panoramique et à l'avenue de l'Aspic (sécurisation avec la création d'un trottoir et l'installation d'un plateau surélevé sur la chaussée, marquages au sol spécifiques, ajout d'éclairage urbain), sachant que la nouvelle tranche de réfection des revêtements comprendra également la Route de Perrotet, le Chemin des Vieux Bricolets, l'Avenue des Lavandières et la Rue des Lavandins.

En raison de leurs caractéristiques communes en termes de dégradation, trois voiries seront confiées à EUROVIA, qui appliquera une formulation spécifique de béton bitumineux nommée « Profilovia », dont la souplesse durable évite la formation des fissures de surface dues aux mouvements de terrain.

Il s'agit de la montée des Bourguignons, du chemin de la Bastide Brûlée, et de la route Panoramique (vers Tartugnière).



### ► **Petits liftings pour l'école élémentaire Les Ocres**

Courant mars, la plaque et les porte-drapeaux placés dans la cour ont été volés.

À la demande de Madame Le Maire, notre équipe technique chargée du remplacement les ont apposés sur la façade ouest du bâtiment scolaire. Drapeaux et plaque (mentionnant « Liberté, Égalité, Fraternité » ainsi que le nom de l'école) flottent désormais bien en vue, au-dessus de l'accès principal de l'établissement.

Afin de se conformer au Plan Vigipirate Renforcé et de sécuriser les mouvements d'entrées et de sorties des élèves, la place de stationnement PMR (Personne à Mobilité Réduite) va être positionnée sur le parking de « dépose minute ».

De plus, la fibre est active au sein de l'établissement... une aide précieuse en terme de performance.



### ► **Protégeons l'univers de nos tout petits !**

Dans un réel souci sanitaire, nous avons jugé préférable de bâcher les bacs à sable de la cour de récréation de l'école maternelle Les Sources, ceci jusqu'au retour d'une situation épidémiologique plus favorable.

Dans le cadre de la maintenance de l'établissement, en sus du raccordement à la fibre optique et du remplacement de la plaque (mentionnant « Liberté, Égalité, Fraternité » ainsi que le nom de l'école) et des porte-drapeaux à l'entrée principale, nous nous sommes aussi penchés sur la révision des portes et portails d'accès au bâtiment scolaire, des aménagements vraiment nécessaires pour préserver la sécurité des enfants, des enseignants et du personnel.



### ► **Innovons avec le budget participatif**

La pandémie a compliqué notre quotidien comme le vôtre depuis 2020, mais nous maintenons le cap et mettons en oeuvre les points de notre programme électoral. Ainsi allons-nous prochainement initier le « budget participatif ». **Et c'est avec vous que cela va prendre forme !**

Il sera votre outil d'expression et de décision sur des projets proposés, décidés et partagés par tous. Concentré sur le cadre de vie et l'environnement, il répond à une démocratie directe et concrète. Le budget participatif, c'est en ce sens que nous l'avions voulu.

Quatre étapes articuleront la mise en oeuvre :

- un appel à projet, par affichage sur le site internet, les panneaux municipaux et lumineux
- une présélection des dossiers reçus, selon les critères préalablement fixés, par un jury composé d'administrés, d'élus et d'agents territoriaux
- l'affichage et la mise en ligne des projets retenus
- un vote public, par internet ou par bulletin

Bien sûr, les critères de présélection sont liés à la nature d'intérêt général des projets.

Sur le budget d'investissement de la commune, une enveloppe budgétaire sur la base de 5 €/habitant est proposée soit 16 000 €.

**La prochaine newsletter vous donnera plus de précisions sur les modalités.**

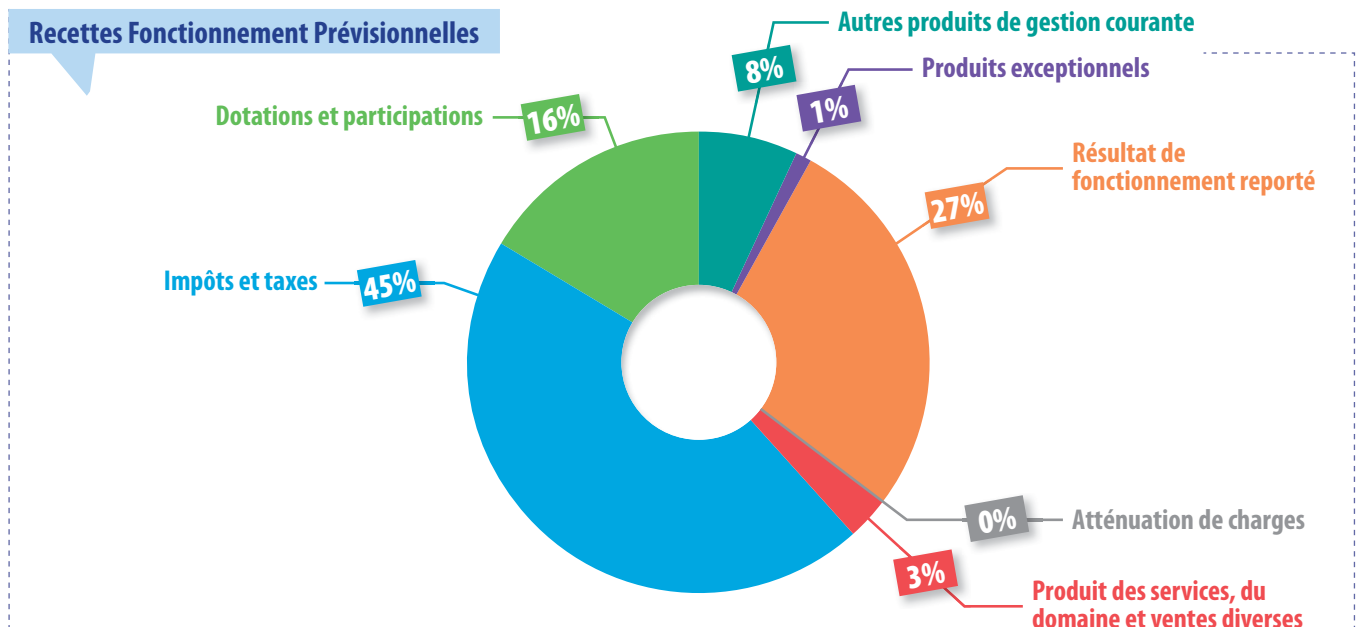
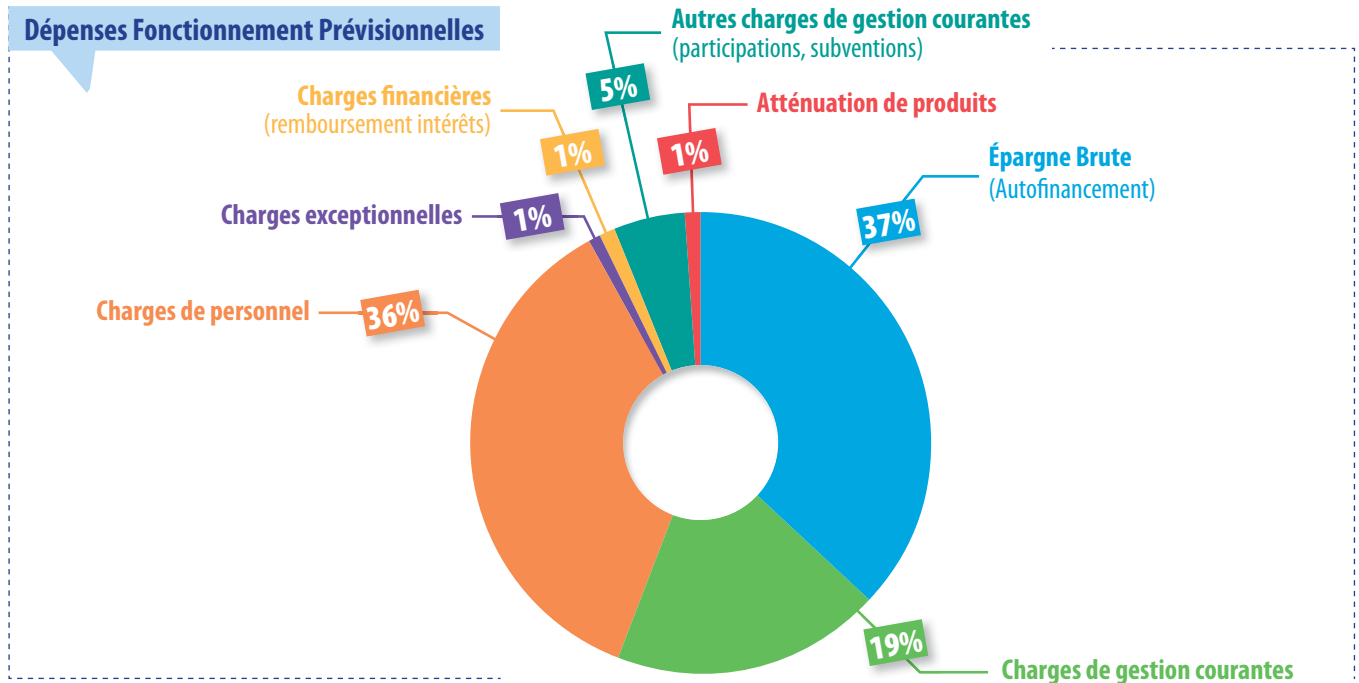


## UN BUDGET AMBITIEUX ET RESPONSABLE

Le budget 2021 de la commune a été adopté par la majorité lors du conseil municipal du 7 avril dernier. Il témoigne de la gestion saine des finances communales et de la mise en oeuvre progressive du programme pour lequel les Gargassiennes et Gargassiens nous ont accordé leur confiance.

**En section de fonctionnement, les dépenses et les recettes prévisionnelles s'élèvent à 3 890 000 €.**

Les graphiques ci-après montrent leur répartition en pourcentage.



**En dépenses de fonctionnement,** les 2 premiers postes de dépenses sont les charges de personnel, qui restent stables par rapport à 2020, et l'Épargne Brute ou autofinancement. Ce dernier est très positif car cette capacité d'autofinancement élevée permet de financer des dépenses d'investissement ambitieuses sans avoir recours à l'emprunt et sans augmenter les taux des impôts locaux communaux.

**En recettes de fonctionnement,** en termes de fiscalité locale communale (Taxe d'Habitation, Taxes Foncières), nous vous communiquons les éléments suivants :

➤ Suite à la réforme de la fiscalité locale décidée par l'État, la suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales est devenue pleinement effective pour 80% des foyers en 2020. Les 20% des contribuables qui s'en acquittent encore bénéficient à

# DOSSIER DE FOND

partir de 2021 d'une suppression progressive de cette taxe. Cette année, ils ont droit à une exonération de 30% de son montant. En 2022 elle grimpera à 65% et en 2023 la Taxe d'Habitation sur les résidences principales sera supprimée pour tous les foyers.

- Concernant la Taxe Foncière sur les propriétés bâties, il y a eu un transfert de la part départementale aux communes suite à la suppression progressive de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales.
- Le taux d'imposition départemental (15,13% en 2020 pour le Vaucluse) et communal (20,01% en 2020 pour Gargas) sont dorénavant fusionnés et affectés aux communes, en ne formant qu'un taux de 35,14% pour Gargas.

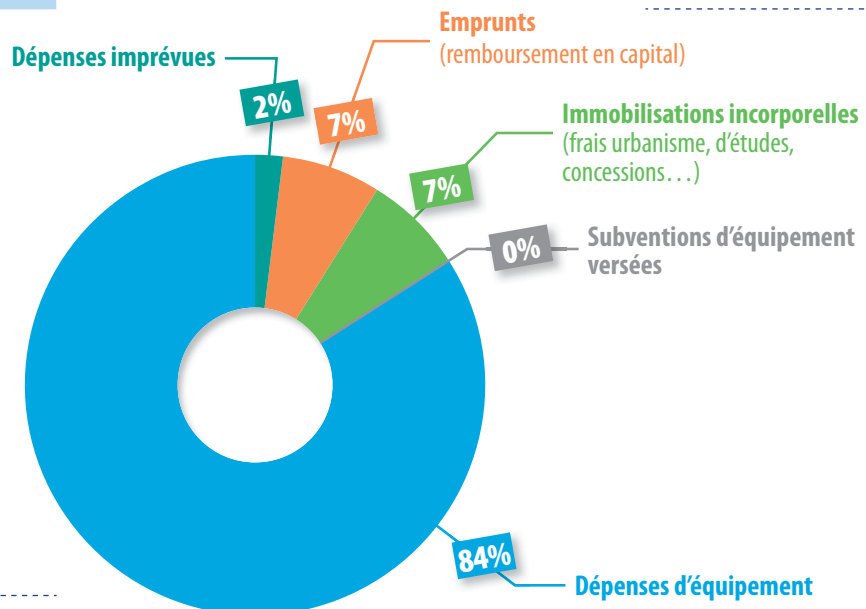
Le groupe de la majorité a fait preuve de **responsabilité** en reconduisant en 2021 à l'identique le taux de cette taxe, pour **préserver sa capacité à réaliser les investissements futurs** nécessaires aux administré.e.s et **être prudent** quant aux effets de cette réforme :

- sur le dynamisme à venir des recettes fiscales de la commune
- sur l'évolution des dotations de l'État que personne ne peut prédire (pour mémoire : ces dotations sont passées de 682 000 € en 2013 à 475 000 € en 2019, soit une baisse en 6 ans supérieure à 30% en proportion et de plus de 200 000 € par an).

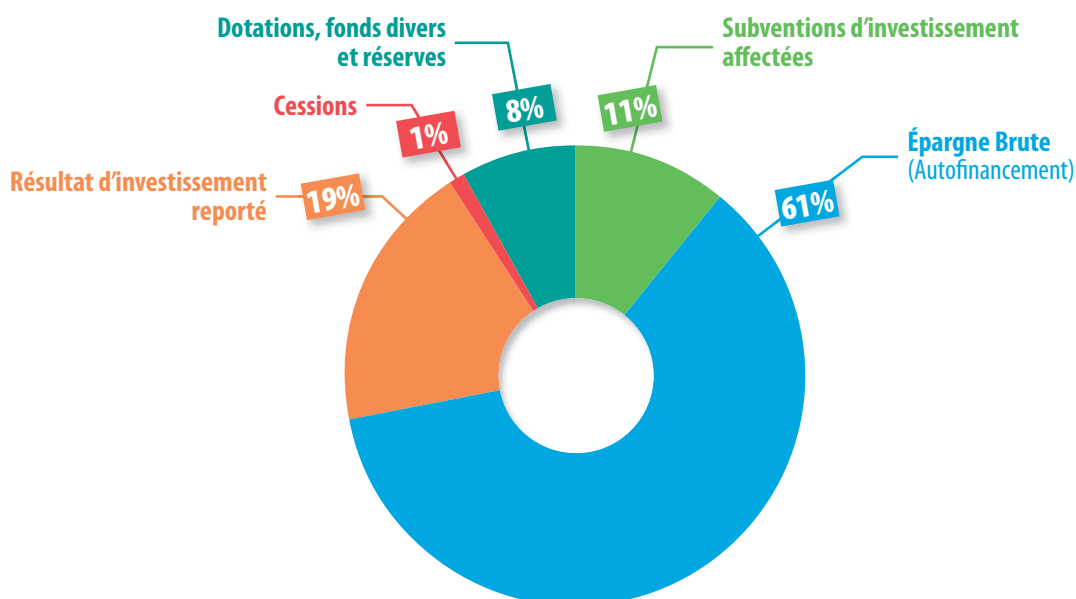
## En section d'investissement, les dépenses et les recettes prévisionnelles s'élèvent à 2 380 000 €.

Les graphiques ci-après montrent leur ventilation.

### Dépenses Investissement Prévisionnelles



### Recettes Investissement Prévisionnelles



Les dépenses sont intégralement couvertes par les recettes propres de la section d'investissement (autofinancement, dotations, report du résultat 2020, subventions), **sans recours à l'emprunt.**

## Continuons à parler chiffres... clairs obscurs !??

Dans le calcul du budget, il importe de décompter le remboursement de la TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée).

Dans la newsletter de mars, à la rubrique « Paroles d'élus », l'opposition écrivait à ce sujet :

« ... avec un coût annoncé de 353 000 € HT... auquel s'ajoute **3,6%**, car la TVA n'est pas remboursée entièrement. »

### • Prémabule

La TVA est de 20%.

La commune bénéficie d'un remboursement partiel de la TVA, seulement pour les dépenses d'investissement et 2 types de dépenses de fonctionnement : l'entretien des bâtiments communaux et celui des voiries communales.

Ce dispositif est le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) et son taux est de **16,404%**.

**Or le FCTVA est formalisé par rapport au montant TTC (Toutes Taxes Comprises).**

### • Recalculons donc ensemble ?

Avec un exemple...

Vous achetez un objet dont le prix HT est de 100 €.

La TVA à 20% s'élève à 20 €; le total à régler sera de 120 € TTC.

Vous voulez connaître **la part de la TVA par rapport au TTC ?** Il faut simplement diviser le montant de la TVA par le montant TTC. Soit :  $20/120 = 16,67\%$ .

Ce pourcentage de 16,67% est une constante déclinée par la TVA à 20%.

### • Conclusion

L'écart entre le taux de la TVA et celui du FCTVA est minime :  $16,67\% - 16,404\% = 0,266\%$ , arrondi à **0,27%**.

### • En résumé

**La TVA nous est remboursée presque intégralement (16,404 % au lieu de 16,67 %).**

L'erreur de calcul de l'opposition était dans une soustraction entre la TVA de 20 % et le FCTVA à 16,404 %, ce qui donne le résultat de 3,596 % arrondi à 3,6 %. Il aurait donc fallu que soit écrit : «... auquel s'ajoute **0,27 %**, car la TVA n'est pas remboursée entièrement. », ce que nous venons de vous démontrer.

*L'application des bases de l'arithmétique permet de rétablir la réalité des chiffres.*

**Parmi les dépenses, 1 993 000 € sont des dépenses d'équipement qui correspondent à des engagements pris lors de notre campagne électorale :**

**Des investissements ambitieux dans le numérique et le multimédia, conformes à notre engagement :**

- le déploiement de la fibre optique aux écoles, à la mairie, à la bibliothèque, au point Cyber et aux services techniques. Tous ces espaces bénéficient d'une connexion internet très haut débit
- l'aménagement de la salle du conseil municipal en salle multifonctions, tout en respectant le lieu qui est aussi une belle salle des mariages, par des équipements escamotables (vidéo projecteur, écran, système audioconférence, caméra, couverture WIFI...)
- la refonte totale de notre site internet, pour offrir une communication plus proche des attentes
- le changement de nos panneaux lumineux, pour assurer un affichage plus performant



### Des travaux utiles aux Gargassiens :

- en rendant accessible la Mairie : à l'automne, débiteront les travaux de mise aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite) incluant aussi l'installation de la climatisation et le ravalement de la façade nord.
- par la mise à disposition dans les prochains mois d'un DAB (Distributeur Automatique de Billets), place Coeur Village, un engagement de notre campagne électorale. Ce point Cash, installé par la Brink's, est financé intégralement par la commune. Cet équipement est un service essentiel proposé aux habitants, en cohérence avec leurs attentes. Il répond à un réel besoin, en permettant de retirer du « liquide » sans avoir à se déplacer aux alentours. Ce DAB aura aussi un impact positif pour nos commerces.
- avec la remise en état de nos rues et nos chemins, qui constitue une part importante du budget (voir travaux page 2). Pour votre sécurité et votre bien-être, une campagne de signalisation horizontale (peinture) et verticale (panneaux) est programmée sur une part importante de la voirie communale.

# DOSSIER DE FOND

## Nos enfants ne sont pas oubliés :

- après l'école élémentaire, déploiement du numérique à l'école maternelle avec la mise en place d'un TBI (Tableau Numérique Interactif)
- changement du mobilier de la cantine de l'école maternelle
- étude d'un projet de climatisation de l'école maternelle
- étude d'un réaménagement de la cour de l'école élémentaire, répondant aux objectifs du développement durable (désimperméabilisation des surfaces, récupération des eaux pluviales, plantation d'arbres...)

## La valorisation du patrimoine :

- la restauration du retable de Saint Denis de l'église paroissiale, également financée à hauteur de 80% du montant des travaux. Le retable baroque est en bois sculpté doré. Gradins, encadrement, consoles, supports et couronnement datent du XVII<sup>e</sup> siècle. Le soubassement serait du XVIII<sup>e</sup>. L'autel en pierre calcaire et la niche, son cadre et ses volets auraient été ajoutés lors du déplacement du reliquaire, il y a plus de 35 ans.
- la restauration des « registres terriers », qui ont une valeur patrimoniale remarquable, est subventionnée à 80%. Il s'agit de registres anciens contenant les lois et usages de la fiscalité seigneuriale, recueils d'actes ou reconnaissances comportant l'identification des parcelles par leur nature, leur contenance, leur situation, etc.



**Des investissements proposés par la municipalité utiles pour les Gargassiens, mais aussi des projets portés par les habitants... On l'a dit, on le fait, conformément à nos engagements : la mise en place du budget participatif (voir page 3)**

**L'année 2021 est aussi celle du lancement de plusieurs études pour les investissements futurs placés sous le signe de l'éco-responsabilité.**

**Premièrement, l'étude d'un terrain multisport.**

**Deuxièmement, des études qui intègrent l'urgence climatique et environnementale :**

- d'abord l'étude de la rénovation thermique du patrimoine bâti communal en commençant par l'école élémentaire et les bâtiments publics y attenants (restauration scolaire, point Cyber, bibliothèque, salle polyvalente, salle des associations)
- ensuite, l'étude de restructuration de la salle du Chêne qui répond aussi à un besoin des habitants, car cette salle est utilisée et appréciée mais elle est vétuste. Ce projet répond aussi à la transition écologique, car il s'inscrit dans une démarche écoresponsable en termes de rénovation thermique, phonique et d'économie d'énergie. Cet espace multiactivité et modulable disposera d'un lieu culturel, accueillera des spectacles, des rencontres, des ateliers, des réunions...
- enfin, dans le schéma directeur cyclable en cours d'élaboration dans le cadre du projet Luberon Labo Vélo, porté par le Parc naturel régional du Luberon en partenariat avec la CCPAL dans le but de développer l'usage du vélo au quotidien, est inscrite une liaison reliant Apt (connexion Véloroute et Plan d'eau), Gargas (du Plan d'eau jusqu'à la RD 83) et Saint Saturnin-lès-Apt, en passant par les pôles générateurs de déplacements.

## ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

**Le dimanche 20 juin 2021 (1<sup>er</sup> tour de scrutin) et  
le dimanche 27 juin 2021 (2<sup>e</sup> tour éventuel de scrutin),  
deux élections seront organisées simultanément :**

- **élection des conseillers départementaux (renouvellement du conseil départemental)**
- **élection des conseillers régionaux (renouvellement du conseil régional).**

*de 8h à 18h Salle polyvalente (bureau 1)  
et restaurant scolaire de l'école élémentaire Les Ocre (bureau 2)*



## ► Le CCAS, un interlocuteur précieux et discret

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), intervient pour les personnes les plus fragiles au sein des communes en tant qu'Établissement Public. Il permet de mettre en oeuvre des actions, d'accompagner et d'organiser l'aide sociale au profit des habitants par : la lutte contre l'exclusion, l'aide aux personnes âgées, le soutien de personnes souffrant de handicap ou de foyers en détresse financière.

Pour ce faire, le CCAS accompagne l'attribution de l'aide sociale légale (instruction des dossiers de demande, aide aux démarches administratives...) et dispense l'aide sociale facultative (aide alimentaire, aide financière selon les cas...), fruit de la politique d'action sociale de la commune.

Les demandes d'aide font l'objet d'études analytiques qui sont soumises au Conseil d'Administration du CCAS, lequel décidera au cas par cas de l'octroi éventuel d'une participation.

Présidé par Madame le Maire, ce Conseil d'Administration est composé de conseillères et conseillers municipaux et de personnes civiles impliquées dans le milieu social, tous étant tenus à la confidentialité la plus totale.

En étroite collaboration avec le Conseil départemental de Vaucluse, l'Espace Départemental des Solidarités (EDES) d'Apt, la Croix Rouge, la Maison des Personnes Handicapées, le CCAS de Gargas fait donc office d'intermédiaire et de guide quant aux démarches correspondant à chaque situation.

**Pour contacter le CCAS :**

- Madame Laurent au 04 90 74 94 26  
ou [adjoint2@ville-gargas.com](mailto:adjoint2@ville-gargas.com)
- Monsieur Rapon au 04 90 74 94 29  
ou [jeanpierre.rapon@ville-gargas.com](mailto:jeanpierre.rapon@ville-gargas.com)

**VOUS NOUS AVEZ DIT...**

*Cette rubrique est la vôtre.*

*Les animaux, les voisins, la circulation... parlons-en !*

## ► Des puces... à aimer !

La visite furtive et récurrente d'un joli félin anonyme qui se transforme un jour en découverte de petits chatons mignons, les tribulations d'un chien solitaire ignorant les passages piétons, source involontaire d'accident routier... voilà des situations contre lesquelles usuellement le recours est d'interpeller le ou la propriétaire pour que le minou ou le toutou soit récupéré et réintègre le foyer ! À condition que la personne, si on ne la connaît pas, soit identifiable par le puçage de son animal !

**Si la grande majorité de chiens est aujourd'hui nantie d'une puce qui permet de les restituer à leurs propriétaires, beaucoup de chats ne le sont pas.**

Or, le gouvernement a voté un décret le 20 décembre 2020 à propos des félins. Désormais, tous les chats nés après le 1<sup>er</sup> janvier 2012 doivent être obligatoirement identifiés, par puce électronique ou par tatouage. À défaut, leurs maîtres encourent jusqu'à 750 euros d'amende ! Pensez-y donc, si ce n'est pas fait, pour protéger votre magnifique matou... et surtout pour éviter une contravention de 4<sup>e</sup> classe.



## ► La route est à tout le monde... oui, justement !

Au cours de nos rencontres, nous avons souvent entendu ces remarques : « nos rues ne sont pas pour des voitures de courses... il y a des fous du volant... des excès de vitesse, c'est trop souvent... »

Notre commune est traversée par 3 axes départementaux, sur lesquels seul le département peut intervenir pour limiter la vitesse. Nous étudions et agissons pour chaque problématique sur nos routes communales. Pour commencer, **nous préférons faire appel à une solution simple et souple**, par la pose de panneaux réglementaires, comme la limitation de vitesse à 50 km/h, la priorité à droite ou le STOP qui impose l'arrêt du véhicule aux intersections, en espérant que les conducteurs prennent ainsi conscience de leur comportement.

## ► À bon voisinage... bons voisins

Avoir un voisin bruyant n'est pas un cadeau ! Entre la tondeuse aux aurores, la perceuse intempestive et la musique à tue-tête jusqu'à 4 heures du matin, les nuisances sonores des voisins peuvent vite vous gêner la vie.

En temps normal, le Conseil national du bruit a émis un avis favorable pour des actions lorsque sont respectés les horaires suivants : de 9h à 12h et de 13h30 à 19h30 en semaine, de 9h à 12h et de 15h à 19h le samedi, de 10h à 12h les dimanches et jours fériés.

Une soirée chez les voisins et des jeunes qui s'amuse... Quand cela arrive rarement et que les personnes ont prévenu, on peut être compréhensif. Les relations de bon voisinage, c'est aussi cela ! Quand cela se produit souvent, si, malgré tous vos efforts, vous n'avez pas réussi à instaurer le dialogue avec vos voisins pour les convaincre de cesser, vous pouvez porter plainte.

De 22h à 7h du matin, toute nuisance sonore (musique à fond, bruits de pas, etc.) est considérée comme « tapage nocturne ».

**Le Code de la santé publique est clair :**

*« aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'individu, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité » (article R1334-31).*

# Gargas, un village durable

## ► Le SIRTOM, un service a deux pas de chez vous

Le **SIRTOM** (Syndicat Intercommunal De Ramassage Et Traitement Des **O**rdures **M**énagères) exerce l'intégralité de la compétence Collecte et Traitement de nos déchets.

L'ensemble des points d'apports volontaires (PAV) est répertorié sur la totalité de son territoire, qui regroupe à ce jour 38 communes. Il s'agit des conteneurs et des colonnes enterrées qui permettent de déposer les déchets en un lieu donné.

Notre commune est l'une des premières à avoir eu des conteneurs enterrés et a l'ambition de continuer.

Chaque hameau a son point de collecte. Une **Cartographie** est disponible et accessible sur [www.sirtom-apt.fr](http://www.sirtom-apt.fr) via l'onglet « Métiers et missions » puis « Déchetterie et collecte ».

Une carte d'accès gratuite pour les particuliers est disponible à l'accueil du SIRTOM, sur présentation d'une carte d'identité, d'un justificatif de domicile et de la copie de sa carte grise. Un formulaire d'inscription est également disponible sur le site internet.

Ouvert de 8h à 12h et de 14h à 17h : lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi

Ouvert de 8h à 12h le jeudi

Quartier Salignan à Apt. **Tél 04 90 04 80 21 – [www.sirtom-apt.fr](http://www.sirtom-apt.fr) – [contact@sirtom-apt.fr](mailto:contact@sirtom-apt.fr)**

## ► Où vont donc nos déchets recyclables ?

**Les ordures ménagères** (bac vert), transférées à l'UVE (Unité de Valorisation Énergétique) de Novalie, à Vedène, sont valorisées par **incinération** et produisent de l'électricité.

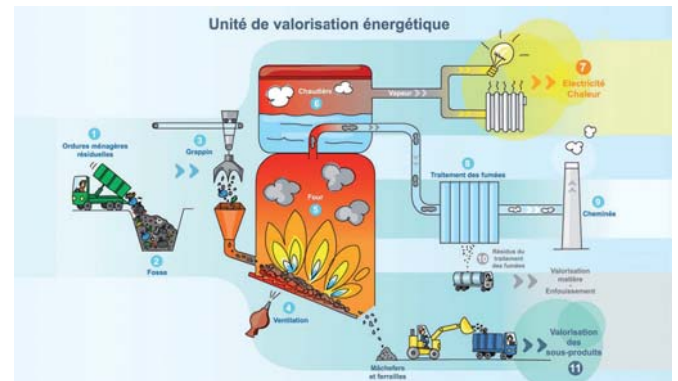
**Les déchets plastiques** (bacs jaunes) sont portés au centre de tri des déchets de Manosque, qui s'est modernisé et peut désormais traiter davantage d'emballages.

L'extension des consignes de tri est en vigueur sur le territoire du Pays d'Apt depuis septembre 2020. Tous les emballages alimentaires sont donc à déposer dans les bacs jaunes, y compris les films plastiques, les barquettes aluminium, les cartons pizza (même souillés mais vidés de tout contenu).

**Les Cartons** sont collectés au SIRTOM (attention: **ne pas les mettre dans les Ordures Ménagères**) et sont destinés à la filière Cartonnerie.

**On obtient des matières premières par recyclage avec :**

- **le papier, les magazines, les journaux, les cartonnettes**, (bacs jaunes) en filière Papeterie
- **les cannettes aluminium** (bacs jaunes), en filière Fonderie
- **les plastiques PET**, polyéthylène Tétéphthalate (bacs jaunes), en filière Plasturgie
- **le verre** (colonnes enterrées), en filière Verrerie



### **Restent les déchets non recyclables, comme par exemple :**

- Couches et absorbants
- Jouets en plastique
- Brosses à dents
- Gobelets, assiettes et couverts en plastique
- Stylos et feutres
- Chaussures
- Vieux outils (tournevis...)
- Brosses à cheveux
- Cosmétiques
- Pyrex et faux verre
- Porcelaines et terres cuites
- Cassettes audio et vidéo
- Petits objets en plastique
- Coton-tiges...

**Tout ce qui n'est pas recyclable est destiné à l'enfouissement. Cela fait réfléchir !**

En 2025 **les déchets alimentaires feront l'objet d'un tri séparé** pour être revalorisés, soit en compost soit par méthanisation.

Le SIRTOM réfléchit actuellement à la mise en place de composteurs collectifs dans les hameaux.

Des composteurs individuels (600 litres - H : 84 - L : 85 - P : 99) sont mis en vente par le SIRTOM (21 €). Vous pouvez réserver le vôtre dès à présent au 04 90 04 80 21 ou [communication@sirtom-apt.fr](mailto:communication@sirtom-apt.fr)

**Pour les encombrants, des solutions existent :**

- sur appel téléphonique à la mairie, une collecte est effectuée le jeudi matin par nos agents municipaux, un service gracieux pour les personnes dépourvues de véhicule ou dans l'incapacité de se déplacer
- pensez également à la Recyclerie d'Apt Luberon et à Emmaüs

**Un petit local est à disposition à l'entrée du SIRTOM, pour collecter les objets dont vous ne voulez plus mais qui peuvent avoir le bonheur d'une seconde vie.**

## ► Des gestes pour l'environnement !

Si vous le souhaitez, pensez à stopper la distribution de la Publicité dans vos boîtes aux lettres : des autocollants sont à votre disposition à l'accueil du SIRTOM et à la Mairie de Gargas.

**Enfin, c'est le printemps, on tond, on coupe, mais que fait-on de ses déchets verts ?**

Comme vous le savez déjà, brûler les déchets verts est INTERDIT. Vous pouvez les apporter au SIRTOM, qui dispose d'un broyeur (diamètre maxi 12 cm).

**Si chacun y met du sien nous évitons les désagréments des dépôts sauvages, qui coûtent à la collectivité et donc à chacun de nous... alors utilisons les services mis à notre disposition !**

# Gargas, un village durable

## ► Brûlons les végétaux « comme il faut »

L'arrêté préfectoral d'emploi du feu interdit l'incinération des déchets de végétaux sur l'ensemble du département. Toutefois, pour les agriculteurs et les propriétaires ayant une habitation soumise à une obligation légale de débroussaillage (maison située à moins de 200 m d'un massif forestier), cela est possible: du 16 avril au 31 mai, sauf en cas d'épisode de vent ou de pollution atmosphérique.

### *Le brûlage doit respecter les mesures suivantes :*

- débroussailler les abords de la zone à incinérer sur une largeur de 5 mètres au moins, pour éviter toute propagation aux végétaux voisins,
- ne procéder à l'allumage des foyers qu'après 8h,
- assurer la surveillance constante du feu par des personnes capables d'en assurer l'extinction et ne pas quitter la zone avant l'extinction complète des foyers,
- procéder à l'extinction totale des foyers avant 16h30.

Nous vous rappelons que la déchetterie du SIRTOM accueille gratuitement vos déchets de jardin, un geste qui permet de préserver la qualité de l'air tout en valorisant ces derniers.



## ► Revenons à nos moutons !!!

Initiées par Madame le Maire, voici deux belles rencontres en parfaite cohérence avec le programme d'actions et l'engagement environnemental de notre équipe: le pastoralisme préserve en effet les richesses naturelles du territoire. Contrairement à une opinion répandue, le retour du boisement sauvage ne conduit pas à une réapparition de la forêt initiale. Taillis et broussailles envahissent l'espace, entraînant une nette réduction de la diversité végétale et animale (vivant dans un milieu ouvert, les espèces disparaissent) et surtout une vulnérabilité accrue aux incendies.

Maintenir l'activité pastorale dynamise la nature, assurant un entretien programmé et respectueux des lieux, évitant les lourdes conséquences financières et environnementales des sinistres. De plus, les cultivateurs partagent volontiers leurs terres avec les éleveurs pastoraux, dans les périodes où elles ne sont pas en culture, car les déjections animales engendrent une fertilisation partielle et écologique des terres.

Incontestablement, Gargas offre un profil idéal pour la nourriture végétale naturelle variée et saine des animaux: commune plus rurale qu'urbaine, des parcelles non dégradées par des cultures intensives, des espaces plans et collinaires... des bergers nous le confirment!



### **Mickaël Gautier, 3<sup>e</sup> génération d'éleveurs**

À la suite de son grand-père et son père, Mickaël Gautier élève depuis 2014 des brebis Préalpes, une vieille race provençale.

Pour nourrir son cheptel, en sus des terres au repos que les agriculteurs lui proposent afin d'améliorer leur sol par les déjections, Mickaël a choisi d'ensemencer lui-même des parcelles non exploitées.

*Trèfle, féтуque, ray-grass... un subtil mélange d'herbes est ainsi au menu pour ces 110 babines gourmandes, servi en fourrage l'hiver bien à l'abri, et brouté « à la carte » dans les champs, à la belle saison.*

*Une bétailière assure le voyage de ces dames vers les prairies.*

*Mickaël est connu... il coupe le pré depuis 2017 à la Ferme des Argiles, mais vous le verrez aussi faucher le foin et faire ses balles un peu partout vers Roussillon ou Villars.*

*L'auto consommation est sa règle d'or et, notez-le, il est à l'affût de tout nouveau terrain à enherber\*...*

*\*Vous pouvez contacter Mickaël Gauthier, Tél. 06 89 37 86 46 ou ecuriesdestjean@gmail.com*



### **Michel Ruddy, futur Gargassien... professionnel en herbe!**

Le but de Michel Ruddy est que sa zone pastorale s'identifie au terroir du Luberon. Le pastoralisme pratiqué par Michel est dit « extensif »: hormis les mois de grand froid, son troupeau est régulièrement déplacé, pour laisser à la végétation le temps de repousser et pour chercher ailleurs l'herbe nécessaire à la nourriture des animaux, y compris en bord de routes.

*Sensible à la qualité de son travail, le berger veut quitter Pernes-les-Fontaines pour Gargas. Il considère notre campagne bien plus adaptée au bien-être de son cheptel, actuellement limité à 50 brebis mères mérinos accompagnées de 5 chevaux ibériques... un duo de charme pour une hauteur de tonte différente: le mouton va en effet raser l'herbe broutée par l'équidé.*

*Un environnement préservé et un troupeau raisonné, telle est sa volonté. Sa venue assurera sous peu de temps le lifting soigné et régulier de nos champs communaux ou de tout terrain privé\*.*

*\*Vous pouvez contacter Michel Rudy au 06 78 06 09 66 ou ruddymichel928@gmail.com*



# Impulser avec l'intercommunalité

## ► Une aide sur mesure pour créateurs d'entreprise... et d'emplois!

La CCPAL a renouvelé la convention annuelle de partenariat avec Initiative Terres de Vaucluse. Ce premier réseau associatif de financement permet à chaque porteur de projets de bénéficier d'une aide personnalisée, afin de maîtriser tous les aspects de la création, reprise ou développement d'entreprise (accompagnement et soutien avec octroi d'un prêt personnel sans garantie ni intérêt, parrainage et suivi technique assurés gracieusement)

Initiative Terres de Vaucluse a comme objectif de déceler et favoriser les initiatives créatrices d'emploi local, autour de trois axes stratégiques :

- 1/ structurer et qualifier le parcours d'entreprise
  - 2/ renforcer et dynamiser l'écosystème économique local
  - 3/ adapter et moderniser les équipements et infrastructures
- Modalités de participation financière pour la convention 2021 : 0,80 € x nombre d'habitants de la CCPAL soit 23 776 € pour l'année.



En savoir + Livret Stratégie DEV.éco de la CCPAL [www .initiativeterresdevaucluse.fr](http://www.initiativeterresdevaucluse.fr)

## ► CAP LUBERON... l'art de l'accueil

Pôle de services équipé de bureaux, de salles de réunions, d'un vaste espace de coworking, d'ateliers, Cap Luberon est ouvert à tous, étudiants, salariés en télétravail, travailleurs indépendants, sociétés : des lieux modulables équipés pour répondre à toute activité et quelle qu'en soit la durée...

Structure d'hébergement et d'accompagnement, Cap Luberon offre pour un prix attractif des solutions flexibles et adaptées au besoin de celles et ceux qui en poussent les portes, afin de répondre au mieux à l'ambition et aux souhaits qui sont les leurs : s'implanter, se développer, être conseillé!



Ce bâtiment situé aux portes de Gargas est par excellence un lieu de création, d'accompagnement et de partage!

472 traverse de Roumanille, à Apt – En savoir + [capluberon@paysapt.fr](mailto:capluberon@paysapt.fr) [www.cap-luberon.fr](http://www.cap-luberon.fr) facebook @Capluberon



## ► Urbanisme : mutualisation de service

Le service d'instruction des autorisations d'urbanisme a été mutualisé entre 2015 et 2016. Sur les 25 communes de la CCPAL, seule la ville d'Apt n'a pas adhéré, ayant son propre service ADS (Application Droit des Sols)

Le financement du service est assuré par le versement des coûts des actes réalisés par la CCPAL pour le compte des 24 communes. La somme de ces coûts - déterminés par type d'actes - permet de couvrir les frais de fonctionnement.

La grille tarifaire de refacturation établie pour 2020 est la suivante :

Certificat d'urbanisme – Permis de démolir : 42,54 €

Déclaration préalable : 85,05 €

Permis de construire – Permis d'aménager : 127,57 €

En savoir + Grille tarifaire pour refacturation instruction autorisation d'urbanisme Dec. 2019 - Nov.2020 > Délibération N°CC-2021-05

En savoir + Schéma de mutualisation des services > Délibération N°CC-2021-19

## Paroles d'élus

Chères Gargassiennes et chers Gargassiens

En date du 7 avril dernier, le conseil municipal a examiné plusieurs points à l'ordre du jour :

> À l'unanimité, celui-ci a décidé de m'octroyer ainsi qu'à mes enfants la protection fonctionnelle suite aux injures, insultes, propos mensongers et diffamations dont nous sommes la cible.

Une motion de soutien a également été adoptée à l'unanimité.

Je remercie les membres du conseil municipal ainsi de nombreux administrés pour leur soutien face à ces comportements inacceptables.

> Comme vous avez pu le lire dans les pages de notre dossier de fond, le budget 2021 a été adopté par la majorité. C'était une évidence, au vu de ce budget maîtrisé et positif. Nous allons pouvoir continuer nos actions et lancer les projets pour 2021 grâce à une bonne gestion financière.

Nous avons fait le choix de ne pas augmenter les impôts communaux, une promesse de campagne. Baisser les impôts pourrait mettre en danger notre autofinancement par un appel à l'emprunt pour financer les projets.

De fait, depuis 2005 les impôts communaux n'ont jamais été réévalués.

> Au sujet du vote de subventions des associations, concernant les Veillées de Gargas, je suis déçue par la position de l'opposition quant au choix de voter contre l'attribution de 9 000 € (500 € de plus par rapport à un montant inchangé depuis 2015) et une subvention exceptionnelle de 1 000 € (versée si besoin!). Cette association, composée exclusivement de bénévoles, a continué d'assurer son magazine malgré la pandémie... et heureusement car c'est un lien social qui nous permet de garder le contact dans notre village. Les Veillées de Gargas ont eu moins d'annonceurs en raison de la situation sanitaire et des difficultés rencontrées par les entreprises. Même si la municipalité n'a pas de colonnes d'expression, ce magazine tant attendu des administrés a toute sa raison de continuer d'exister, surtout en cette période compliquée pour tous. Soutenir nos associations est une volonté politique que je réaffirme.

Soyez assuré.e.s de mon écoute et de mon implication.

*Laurence Le Roy « S'unir pour l'avenir de Gargas »*

## Paroles d'élus

Chers Gargassiennes et Gargassiens

Lors du dernier conseil municipal, le budget et les taxes foncières étaient à l'ordre du jour, nous avons voté contre.

Nous avons proposé une baisse des impôts locaux, qui a été refusée, car au-delà de dépenses inscrites au budget que nous considérons comme non indispensables, et dispendieuses, la commune reporte un excédent d'un million d'euros.

Il n'y a pas de mérite à avoir une bonne gestion, quand on a des ressources fiscales importantes, que nous payons tous.

Sachez que pour le même type de maison, nous payons sur GARGAS, 20% de plus de taxes foncières que sur les communes environnantes, alors oui nous sommes pour une gestion plus rigoureuse de nos deniers.

Payer ce qui est nécessaire, pour ce qui est indispensable, voilà notre souhait.

*Pascal BOUXOM, « une nouvelle équipe au service de Gargas »*  
*Christophe MONNIER, Pascal BERTHEMET*

Nous donnons rendez-vous aux gargassiens dans notre prochain édito qui sera distribué sous le titre "Gargas avec vous" en espérant que l'affichage sur les panneaux sera respecté.

Le droit à l'expression, à l'information et au débat contradictoire faisant partie de la démocratie.

À bientôt

Très cordialement

*Thierry Armant,*

*« Gargas 2020 avec vous »*